

Règlement des Tournois rapides mensuels de Colomiers

Conditions générales

Article 1.1 : organisation

Le Club de C.L. Léo Lagrange – Colomiers organise des tournois rapides FIDE mensuel.

Le lieu des tournois se situe au 5 Allée de l'Aubisque à Colomiers

Le calendrier prévisionnel des tournois :

Samedi 13 octobre 2018

Samedi 3 novembre 2018

Samedi 8 décembre 2018

Samedi 12 janvier 2019

Samedi 2 février 2019

Samedi 9 mars 2019

Samedi 6 avril 2019

Samedi 4 mai 2019

Samedi 1er juin 2019

Article 1.2 : condition de participation

Ouvert à tous les licenciés A ou B à jour de leur licence à la date du tournoi.

Dans le cas où la licence ne serait pas à jour, les joueurs autorisent le club de Colomiers à procéder à la régularisation par la prise d'une licence B auprès de la Fédération Française des Echecs soit 9€ pour la licence B pour un adulte, 3€ pour un jeune.

La présentation d'un certificat de non contre-indication à la pratique des Echecs est obligatoire.

Droits d'inscriptions au tournoi: Adultes : 3 € Jeunes : 1.5 €

Article 1.3 : homologation

Les tournois sont homologués rapide FIDE

Le Tournoi

Article 2.1 : règles du jeu

Les règles du jeu sont celles adoptées lors du 88ème Congrès de la FIDE en 2017 à Goyuk (Antalya, Turquie) et entrées en application de 1er janvier 2018.

C'est l'annexe A des Echecs Rapide et plus spécifiquement l'article A.4 qui s'applique à l'ensemble de la manifestation.

Article 2.2 : cadence de jeu

Cadence 15 min. + 3s/coup.

Article 2.3 : nombre de parties

Le tournoi comporte 5 rondes

Article 2.4 : appariements

La méthode d'appariement utilisée est le système suisse.

Appariements et classements assistés par ordinateur (programme PAPI 3.3.4).

Seront appariés à la 1ère ronde tous les joueurs qui auront fait contrôler leur licence et réglé leurs droits d'inscription.

Le pointage a lieu de 13h30 à 13h55. La première ronde a lieu à 14h00

Tout joueur se présentant après 13h55 ne sera apparié que pour la ronde 2 avec 0 (zéro) point.

Toutefois, l'organisateur se réserve le droit de modifier les horaires de jeux en cas de nécessité pour la bonne marche du tournoi.

Au début du tournoi, les joueurs n'ayant aucun classement recevront un ELO estimé (non classé) en fonction de leur catégorie d'âge

Article 2.5 : Le classement

Le classement est établi au nombre de point de match. En cas d'égalité de point à l'issue de la dernière ronde du tournoi, le départage se fera dans l'ordre suivant : au Buchholz tronqué puis à la performance.

Article 2.6 : La distribution des prix.

1 lot en nature pour les 3 premiers du classement.

Le premier choisira son lot puis le second et 3^{ème}.

Article 2.7 : l'arbitrage

L'arbitre principal du tournoi est Jean Christophe Carpentier (AFO1)

Article 2.8 : forfait et abandon

Le délai de forfait est fixé à 15 mns. Tout joueur ne pouvant pas jouer une ronde ou décidant d'abandonner sa participation au tournoi doit immédiatement le signaler à l'arbitre avant le début de l'appariement de la ronde suivante.

Article 2.9 : respect du règlement

Les participants doivent se conformer à la charte du joueur d'échecs et à respecter ce présent règlement intérieur.

Divers

Article 3.1 : droit à l'image

En s'inscrivant à ce tournoi, les participants autorisent l'organisateur à publier, dans le cadre de son site web ou d'articles de journaux par exemple, des articles, photos ou vidéos sur lesquels ils peuvent apparaître. Dans le cas où ils refuseraient toute publication de leur image, ils doivent en faire la déclaration aux organisateurs au plus tard le jour du tournoi avant le début de la première ronde.

Article 3.2 : publication du classement

Le classement final du tournoi sera affiché avant la remise des prix.

L'organisateur

Charles BARRERA

L'arbitre

Jean Christophe CARPENTIER